

Mascop – 4 actions phare

Lutte contre l'illettrisme

Accompagnement à la scolarité

Echanges linguistiques

Actions de formation



Lutte contre l'illettrisme : **Nécessité d'agir !**

Réapprentissage de la lecture pour des publics en situation d'illettrisme

- **Au vu du nombre important de personnes en situation de non lecture/non écriture, la MASCOP a décidé de développer en 2014 un service public unique qui consiste à proposer le ré-apprentissage de la lecture :**
 - Dès 2014, nous avons pu travailler avec 10 personnes dans cette situation sur les fonds propres de la MASCOP jusqu'à ce jour car nous n'avons pas de budget spécifique Lutte contre l'illettrisme. Le manque de financement rend impossible l'extension du dispositif sur le reste du territoire malgré les moyens humains à notre disposition.
 - Voir reportage NC TV « Lutte contre l'illettrisme » <https://www.youtube.com/watch?v=yy8AvERTY5w>
 - Premiers bilans : Une fois lecteurs plusieurs jeunes :
 - Se sont inscrits à CAP emploi, au Permis de conduire, et ont construit un projet professionnel (Stage MIJ, Auto-entreprise etc.)
 - Quand il s'agit d'élèves, ont pu poursuivre une scolarité ordinaire
 - Une jeune en situation de handicap poursuit l'apprentissage de la lecture actuellement et est en nette progression
- **Afin d'étendre et de poursuivre ce service public, La MASCOP sollicite un financement dans le cadre du mécénat –**

La **province Nord** quant à elle soutient entre autre l'association « mission d'accompagnement de la scolarité en province Nord » appelée plus couramment « MASCOP » dont l'un des objectifs est d'aider les personnes à réapprendre à lire. Ce réapprentissage est effectué par des enseignants spécialisés dans le domaine des difficultés de lecture grâce une méthode créée à ces fins²¹. Le réapprentissage s'effectue individuellement et en toute discrétion, l'anonymat étant un élément important pour qu'une relation de confiance puisse s'instaurer entre l'enseignant et l'apprenant. Des accompagnateurs dans les établissements du second degré sont ainsi mis à la disposition des élèves scolarisés en province Nord dont le slogan est : « *Avec de l'aide, c'est plus facile !* ». Cette action est également financée par le gouvernement de la Nouvelle Calédonie et a pu se développer à l'international avec la Nouvelle Zélande.

En outre, la province Nord met en place des formations pour le personnel travaillant dans les maisons familiales rurales, les missions d'insertion des jeunes, etc. intitulées « *formation repérage du public en situation d'illettrisme* » ou encore « *formation remédiation à l'illettrisme* ».



Une idée de départ :

Tout élève de la Province Nord doit pouvoir trouver de l'aide dans son établissement au moment où il en a besoin

Un principe :

L'élève est à l'origine de la demande

Organisation de l'aide

Les intervenants MASCOP interviennent sur deux grands domaines

- Matières littéraires
- Matières scientifiques

Qui peut demander de l'aide ?

TOUS les élèves sans exception (internes, externes, demi-pensionnaires)

Accompagnement à la scolarité

Avec de l'aide, c'est plus facile !

Comment ?

- Ils se mettent à disposition des élèves sur des heures fixées à l'avance (en général sur les heures d'études).
- Ils sont situés dans une salle au sein de l'établissement
Mais ils peuvent aussi aider sur rendez vous

Aide auprès des élèves du 2nd degré

Province Nord

Qui peut lui venir en aide ?

Une personne hautement qualifiée

Un accompagnateur disposant d'une expertise suffisante capable de déterminer quelle aide il peut fournir à l'élève

Les actions de formation assurées par MASCOP

- Dans le cadre de l'Accompagnement à la scolarité:
 - Formation auprès des adjoints d'éducation de tous les internats de la Province Nord
Ayant pour objet : « Attention et Mémoire »

Dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme:

- Formation auprès des équipes enseignantes de divers établissements (Lecture : Aide et repérage)
- Formation des référents LCI dans le cadre du projet mené avec le Vice-Rectorat
- Formation des accompagnateurs MASCOP
- Interventions en réunion de bassin du second degré (Côte Est- Côte Ouest)
- A la marge de ces actions de formation, prise en charge de la présentation du projet dans les établissements du nord, passation des tests de lecture, correction et analyse pour les **1569 élèves** évalués. De plus, la MASCOP s'est chargée de proposer les différents groupes de lecteurs ainsi que les aides pédagogiques.
- Conférence Médiathèque de Poindimié sur le thème de l'illettrisme



Avec de l'aide, c'est plus facile !

Financer la MASCOP

C'est participer à un véritable service public !

Dossier présentation MASCOP complet :

http://prezi.com/klhwgchsgjuz/?utm_campaign=share&utm_medium=copy&rc=ex0share

Mission d'Accompagnement à la SColarité en Province Nord - MASCOP

BP 196 _ 98822 Poindimié Nouvelle – Calédonie

Tél : 47 10 17 Mob : 85 60 10

@ : mascop@lagoon.nc

www.mascop.weebly.com

Association Eligible au Mécénat

Incidence en rapport du rang de mécénat choisi.

Rang des Mécènes	Avantages fiscaux	Mécénat (Art. Lp 37-2 et Lp 136 bis CGI)
<u>6000 à 50 000 Fxfp :</u>	60% de la somme déduits des Impôts	1800 Fxfp à 15 000 Fxfp d'économie
<u>50 001 à 500 000 Fxfp :</u>	60% de la somme déduits des Impôts	15 000 Fxfp à 150 000 Fxfp d'économie
<u>500 000 à 1 000 000 Fxfp :</u>	60% de la somme déduits des Impôts	150 000 Fxfp à 300 000 Fxfp d'économie
<u>Plus de 1 000 000 Fxfp</u>	60% de la somme déduits des Impôts	+ 300 000 Fxfp d'économie

Atouts pour mécènes (cf.RSE)

Votre logo inséré sur notre page web :
www.mascop.weebly.com

Entreprise citée avec logo
Sur facebook et supports de communication MASCOP
Disposition du logo sur la banderole de MASCOP lors des manifestations (SOFIP...)

Mentions avec logo dans tous les rapports d'activités MASCOP : type « rapport d'activités réalisé grâce à... ».

Pour les particuliers :
2 semaines de logement équipé (gratuit) à Poindimié ou Hienghène entre fin novembre et début Mars.